

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-09

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du jeudi 13 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, Mme Martha BOZEK, Mme Anaëlle CHEVALIER, M. Jean-Claude D'HALLUIN, M. Alain DENIEUL, M. Patrick GOREZ, M. Jean-Charles HOUVENAEGHEL, Mme Bernadette HUYGHE, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, M. Eric SKYRONKA, Mme Sophie VANBREMEERSCH, Mme Samia VERTAIN.

Ont donné pouvoir : M. Alain CARDON à M. Eric SKYRONKA, Mme Anne-Sophie CONSTANT à M. Alain DENIEUL, M. Michel DELEDALLE à M. Patrick GOREZ, Mme Marie-Christine SOLER à Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Philippe SPELEERS à M. Alain BOUCKHUIT, M. Benoît VANDYSTADT à Mme Amandine MOREELS.

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLLET

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2024	+ 255 366.76 €
Résultat antérieur	+ 1 608 106.45 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	+ 1 863 473.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2024	- 1 446 914.28 €
Résultat antérieur	+ 140 622.29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 1 306 291.99 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE + 557 181.22 €

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement	- 1 306 291.99 €
Restes à réaliser en recette	0.00 €
Restes à réaliser en dépense	+ 532 295.99 €

Le Conseil Municipal approuve le résultat et décide donc d'inscrire au budget primitif 2025 :

- au 001 déficit d'investissement reporté : -1 306 291,99 €
- au 002 excédent de fonctionnement reporté : 24 885.23 €
- au 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 1 838 587.98 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat 2024 :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	La Secrétaire de séance Mme Hélène POLLET
 	